

Contrat de vente de véhicule

MOTO

SCOUT 24

Vendeur

Nom	Date de naissance
Prénom	Numéro de téléphone
Adresse du domicile	Le vendeur est le propriétaire légal du véhicule
NPA/localité	oui/ non

Acheteur

Nom	Date de naissance
Prénom	Numéro de téléphone
Adresse du domicile	
NPA/localité	

Véhicule

Marque	N° châssis
Modèle/Type	N° matricule
Couleur	Réception par type
Cylindrée	1re mise en circulation
Puissance	Nombre de kilomètres
Boîte de vitesse	Date du dernier contrôle technique
	Date du prochain service antipollution

La plupart de ces données figurent sur le permis de circulation de votre véhicule.

Prix de vente

en CHF

Options (par ex. climatisation) ou équipement supplémentaire (par ex. pneus d'hiver):

Deuxième clé disponible? oui/ non

Données supplémentaires sur le véhicule

Le véhicule a-t-il circulé sans accidents (hormis dommages mineurs tels que rayures , griffures, marques ,etc.) oui/ non

Remarques

Les défauts du véhicule sont connus? oui/ non

Remarques

Le carnet de service est disponible et rempli correctement? oui/ non

Remarques

Dispositions généraux

Garantie

Toute garantie est exclue dans la mesure où cela est autorisé par la loi, et notamment toute action en réhabilitation ou en réduction du prix.

Deux ans de garantie conformément à l'art. 210 CO.

Autre

Paiement

En espèces au moment de la remise du véhicule

Autres moyens de paiement

Remise du véhicule

Date de la remise

Lieu de la remise

Droit applicable Pour le reste, les dispositions légales sur le contrat de vente (art. 184 ss CO) s'appliquent.

Clause salvatrice Dans le cas où une disposition du présent contrat s'avérerait caduque, c'est la réglementation légale qui la remplace. Les autres dispositions du contrat restent en vigueur.

Signature

Vendeur

Acheteur

Lieu/date

Lieu/date

Signature

Signature